

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 17 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

**Monsieur Frank MAES prend la parole en début de séance.
Il annonce sa démission et ne reste pas pour la suite du Conseil municipal.**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, Mme VARFOLOMEIEFF.

Conseillers

M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, Mme CAUFORIEZ MARQUES, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. MORMONT à Mme FARGEOT

M. VIVIEN à Mme PORTELETTE

M. JADOT à Mme GYSEN

M. LIDA à M. DEGHANI-AZAR



Secrétaire de séance : Mme Melodye LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (FIPDR)

VU les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser les abords du groupe scolaire « Les Marais »,

CONSIDÉRANT que la subvention sollicitée ne pourra être inférieure à 20% du montant hors taxes du coût des travaux,

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été prévus au budget de la ville 2017,

CONSIDÉRANT les coûts estimatifs de travaux :

MONTANT HT	MONTANT TTC	FIPDR (20 %) minimum	FINANCEMENT MAIRIE
21 575.00 €	25 890.00 €	4 315.00 € HT	17 260.00 € HT

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), pour le financement des travaux présentés ci-dessus et de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH